Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 31 (2001)
Heft: 11

Rubrik: OCPA : domicile et prestations complémentaires

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domicile et prestations complémentaires

Genève garantit aux personnes âgées un revenu minimal supérieur de 30% à celui alloué par la Confédération. Pour en bénéficier, il faut toutefois résider dans le canton.

Le versement de prestations complémentaires à l'AVS/AI relève de la compétence des cantons: chaque canton alloue des prestations aux bénéficiaires domiciliés et résidant sur son propre territoire. Certains accordent, par ailleurs, des prestations supplémentaires. C'est le cas à Genève qui garantit aux personnes âgées, aux survivants et aux invalides, domiciliés et résidant dans le canton, un revenu minimum cantonal d'aide sociale, de plus de 30% supérieur à celui garanti par la Confédération.

Le domicile et la résidence conditionnent, par conséquent, l'octroi de prestations complémentaires. Selon le Code civil suisse, le domicile d'une personne est le lieu dont elle a fait le centre de ses relations personnelles et vitales et où elle réside avec l'intention de s'y établir. Pour déterminer si un demandeur de prestations est domicilié à Genève, il n'est pas suffisant qu'il y ait une adresse; il faut encore que l'intéressé y réside effectivement et qu'il ait la volonté de maintenir cette résidence. Si l'un de ces deux éléments fait défaut, le droit aux prestations n'est pas accordé.

Peut-on s'absenter de Genève?

Lorsque des prestations sont versées par l'OCPA, le séjour à Genève doit être constant. Un bénéficiaire de prestations complémentaires peut bien sûr s'absenter, pour des vacances par exemple, sans qu'il y ait d'incidence sur le versement de ses prestations. Toutefois, s'il séjourne hors du canton 90 jours au total par année civile, il perd son droit aux prestations. Ces absences de plus de trois mois doivent être signalées à l'OCPA, car toute prestation reçue indûment peut faire l'objet d'une demande de restitution.

En conclusion, le domicile et la résidence habituelle sont des conditions nécessaires à l'obtention et au versement des prestations complémentaires.

OCPA
Office cantonal des personnes âgées
Route de Chêne 54
Case postale 378
1211 Genève 29
Tél. 022/849 77 41
www. geneve.ch/social/OCPA

Accueil au public (rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h
de 13 h à 16 h

La mémoire des quartiers

Le Musée d'histoire urbaine et de vie quotidienne genevoise a entamé l'an dernier une série d'expositions intitulées *Quartiers de mémoire*. Des photographies anciennes permettent ainsi de retrouver une Genève telle qu'elle était par le passé. Après la campagne, c'est à la zone urbaine allant de Saint-Jean à Sécheron qu'est consacrée l'exposition actuelle, à voir jusqu'en février 2002. Ces images d'un temps révolu nous emmènent du Rhône au lac, en passant par Saint-Jean, les Charmilles, la Servette, le Bouchet, le Petit-Saconnex, Sécheron et le secteur des organisations internationales.

L'exposition a lieu au sous-sol de la Maison Tavel. La préférence a été donnée aux photographies du 20e siècle, qui sont les témoins d'un passé pas trop lointain. Un choix qui permet aux visiteurs de retrouver encore des lieux tels qu'ils les ont connus, et de confronter leur mémoire aux images. Ces dernières proviennent toutes du Centre d'iconographie genevoise, une institution qui conserve d'importantes collections de documents.

Quartiers de mémoire: de Saint-Jean à Sécheron, jusqu'au 24 février 2002 à la Maison Tavel, 6, rue du Puits-Saint-Pierre.

La rue de Saint-Jean, vers 1945-1950

Photo J. Zimmer-Meylan/CIG